



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 26 septembre 2018 à 17 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

30 – Administration et finances

- 30.01** Budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement de Saint-Léonard.
- 30.02** Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire.



Dossier # : 1180512017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'exercice financier 2019, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1180512017. Ce budget équilibré est constitué d'un montant de dépenses de 35 083 900 \$ et est financé par l'entremise de transferts centraux de 25 529 500 \$, de revenus de taxation locale de 7 297 900 \$, d'un budget de revenus locaux de 1 756 500 \$ et d'une affectation de surplus de 500 000 \$.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-21 09:14

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180512017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 26 octobre 2018 la date de transmission, par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2019 en vue de l'adoption par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution numéro CE18 1345 en date du 8 août 2018 (1183843003) - De fixer, au plus tard le 26 octobre 2018, la date limite pour la transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leur budget de fonctionnement 2019 et de leur Programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

DESCRIPTION

Le budget préparé par l'arrondissement de Saint-Léonard totalise un montant de 35 083 900 \$ financé par l'entremise de transferts centraux de 25 529 500 \$, d'une taxation locale de 7 297 900 \$, de revenus de tarification locale de 1 756 500 \$ et finalement d'une affectation de surplus de 500 000 \$.

Les transferts centraux pour 2019 ont été réduits de 59 600 \$ pour s'établir à 25 529 500 \$. Cette diminution nette s'explique par les éléments suivants; soit l'indexation de nos transferts annuels d'un montant de 423 300 \$, la diminution de notre budget de 324 700 \$ à la suite de l'application des principes de la réforme du financement des arrondissements (RFA), la réduction de 144 500 \$ pour la participation des arrondissements à l'effort de financement des mesures transitoires aux régimes de retraite et finalement le transfert d'une somme de 13 700 \$ au Service de la culture de la Ville de Montréal pour l'activité de biblio courrier.

Sur le plan de la taxation locale, nous estimons qu'il n'y aura que peu d'impact sur le compte de taxes global bien que les recettes de cette dernière passeront de 7 066 000 \$ à 7 297 900 \$. En effet, la croissance moins rapide du rôle foncier de l'arrondissement

relativement à la moyenne de la Ville de Montréal permettra de bénéficier d'effets fiscaux permettant de compenser en partie la hausse des coûts prévus en 2019.

En regard des revenus de tarification locale, les recettes prévues en 2019 seront de 1 756 500 \$, soit une augmentation de 64 100 \$ comparativement au budget 2018. Cette légère augmentation est partagée entre autres par la hausse de nos revenus publicitaires, des locations de salles, des inscriptions aux activités récréatives ainsi que pour des frais de services d'évaluation relativement aux demandes impliquant le fonds de parcs.

Finalement, en regard de la structure organisationnelle, l'effectif au budget 2019 sera de 239,5 années-personnes (a-p.), soit une diminution nette de 2,0 a-p. comparativement au budget de 2018. La diminution de structure fait suite à la réorganisation administrative amorcée en 2018 qui porte encore ses fruits pour l'année 2019.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard, comme soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le Service des finances de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-20

Jacques LALONDE
Directeur des services administratifs -
intérimaire



Dossier # : 1180512016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1180512016, ce programme triennal d'immobilisations prévoit des investissements de 21 320 000 \$ au cours des trois (3) prochaines années.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-09-21 09:14

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180512016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 26 octobre 2018 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de Montréal de leur Programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution numéro CE18 1345 en date du 8 août 2018 (1183843003) - De fixer, au plus tard le 26 octobre 2018, la date limite pour la transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leur budget de fonctionnement 2019 et de leur Programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

DESCRIPTION

Le programme triennal des dépenses d'immobilisations 2019-2020-2021 prévoit des investissements totaux de 21 320 000 \$ au cours des trois (3) prochaines années, dont 7 440 000 \$ en 2019. Celui-ci est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme triennal des dépenses d'immobilisations 2019-2020-2021 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par les services corporatifs.

Ce programme prévoit que son financement sera assuré par la dette à long terme pour un montant de 17 820 000 \$, par l'utilisation de surplus accumulé pour un montant de 3 000 000 \$ et d'une somme de 500 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement.

Les frais financiers relatifs aux dépenses en immobilisations seront répartis à l'ensemble des contribuables de l'arrondissement par l'entremise d'une taxe spéciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 144.4, 144.5 et 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller(ère) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-20

Jacques LALONDE
Directeur des services administratifs -
intérimaire